

Stéphane TROUSSEL

Président du Département de la Seine-Saint-Denis

Corentin Duprey

Vice-président du Département de la Seine-Saint-Denis
en charge des mobilités durables et du développement du territoire
Vice-président de Plaine Commune

Karine FRANCKET

Maire d'Aubervilliers,
Vice-présidente de Plaine Commune
Conseillère départementale

**Vous convient à une réunion publique
de présentation du projet**

MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 À 18 H 30
À l'Hôtel de Ville – 2 rue de la Commune de Paris
93 300 Aubervilliers

   
SUIVEZ-NOUS #SSD93
seinesaintdenis.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
Département de la Seine-Saint-Denis / Direction de la communication / Secteur Imprimerie départementale / 2022



Le Département vous présente son projet

de réaménagement de l'avenue Victor-Hugo (RD901) à Aubervilliers



**Une réunion publique de présentation
du projet se tiendra le mardi
27 septembre à 18 h 30 à l'Hôtel de
ville d'Aubervilliers**

L'avenue Victor Hugo (RD901) relie le centre-ville d'Aubervilliers au canal Saint-Denis. Elle permet d'accéder depuis quelques mois aux deux nouvelles stations du prolongement de la ligne 12 du métro. Les travaux du métro ont permis de réaménager une partie de l'avenue, aux abords des stations Mairie d'Aubervilliers et Aimé Césaire.

Le projet d'aménagement porté par le Département, en partenariat avec Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, s'inscrit dans la continuité des espaces déjà réaménagés par la RATP et achèvera la transformation de l'avenue avec comme objectif de pacifier la circulation automobile et d'offrir des espaces publics agréables et sécurisés pour tous les usagers.

Un projet ambitieux pour une voie apaisée au bénéfice des modes actifs et du cadre de vie

Pour aménager des espaces piétons paysagés plus confortables, des traversées piétonnes et des aménagements cyclables larges et sécurisés :

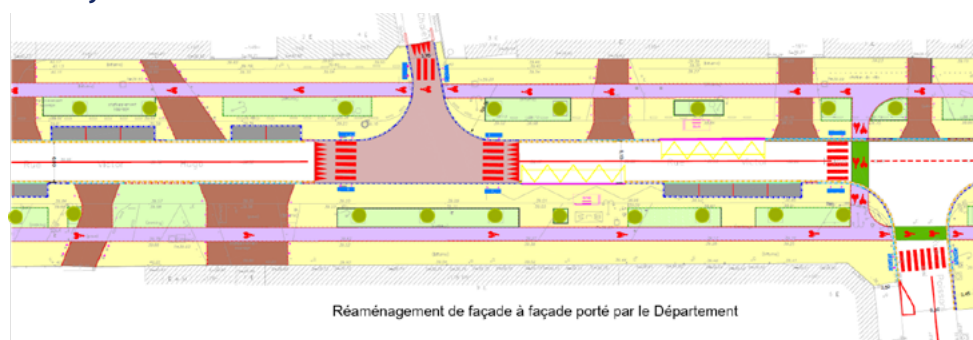
- La circulation automobile sera contenue à une voie de circulation dans chaque sens
- La possibilité de stationner « en épi » sur les trottoirs sera supprimée ;
- Un plateau surélevé sera aménagé au niveau du passage des Chalets ;

- Les arbres d'alignement qui donnent son caractère à l'avenue et apportent de l'ombre seront conservés et si possible complétés ;

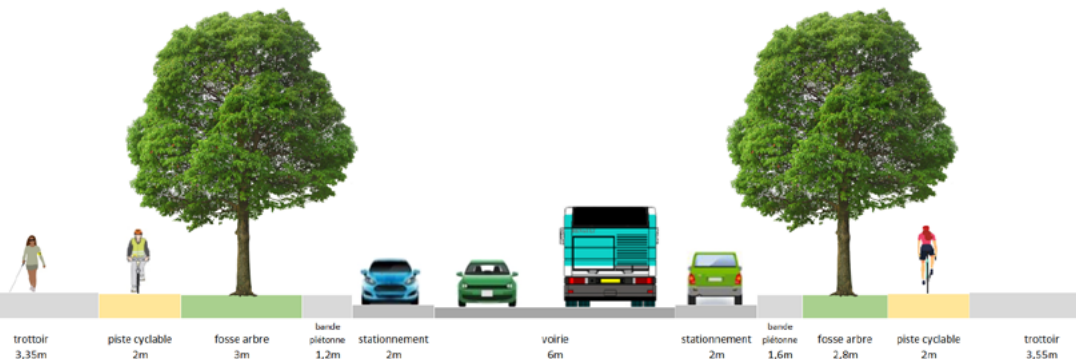
- Les espaces verts en pieds d'arbres seront aménagés et étendus afin d'accorder une meilleure place à la nature en ville et contribuer à la désimperméabilisation des espaces publics ;

- Des places de stationnement seront réaménagées au long de l'avenue afin de répondre aux besoins de la vie locale.

Pistes cyclables hors chaussée



- Trottoir
- Espaces verts
- Piste cyclable au niveau du trottoir
- Places de stationnement
- Entrées charretières
- Arbres existants conservés



Indicateurs / chiffres clés :



1300 m²

d'espaces végétalisés supplémentaires



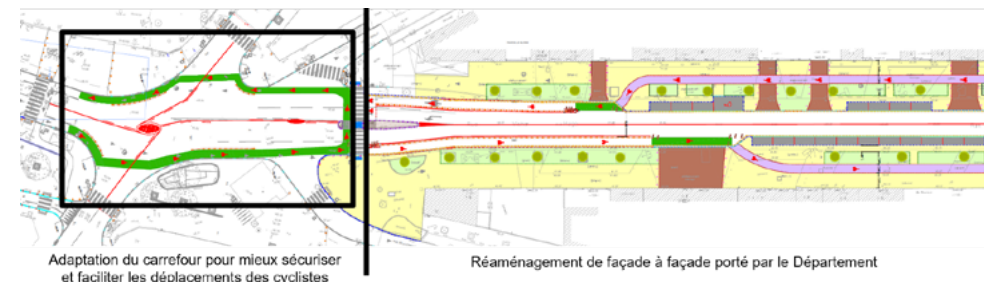
700m

de pistes cyclables créées (350m sur chaque trottoir)



70%

de l'espace public offert aux modes doux et au traitement paysager



Pistes cyclables sur chaussée

